



## DECISION

DEC21066

**Marché 2021.37.MT.BAT : rénovation du bâtiment A de l'école de la Sablonnaie - lot 2 : menuiseries extérieures – Avenant n° 1**

Le Maire de Nort-sur-Erdre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles R 2123-4 à R 2123-6, R 2131-12, R 2131-13 et R 2131-18,

Vu la délibération du 15 décembre 2020 au terme de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant la notification du marché en date du 19/04/2021 à l'entreprise Atlantique Ouvertures (44360 Vigneux de Bretagne) pour un montant de 40 789,00 € HT, soit 48 946,80 € TTC,

Considérant la notification de l'avenant n° 1 en date du 25/08/2021 à l'entreprise Atlantique Ouvertures,

### D É C I D E

**Article 1 :** Dans le cadre des travaux de rénovation du bâtiment A de l'école de la Sablonnaie, les prestations suivantes ont été modifiées : suppression d'un châssis PVC et du store extérieur dans la salle des professeurs, suppression des seuils en aluminium. Ces suppressions entraînent une moins-value de – 1 344,00 € HT, soit 1 612,80 € TTC. Le nouveau montant du marché est donc de 41 641,00 € HT, soit 49 969,20 € TTC.

**Article 2 :** La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous la forme d'un acte. Un extrait en est affiché à la porte de la mairie.

Fait à Nort-sur-Erdre,  
le 30 août 2021

Le Maire,  
Yves DAUVÉ



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa publication, soit de sa notification.

Acte publié à la Mairie le 1/0 SEP. 2021